

Réf : DCM/2023-86/7.1/21-12

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	26

Date de la convocation : 15/12/2023

Notifiée aux élus le : 15/12/2023

Date de l'affichage : 15/12/2023

**OBJET :**

**DF – OUVERTURE ANTICIPÉE DE  
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DU BUDGET  
PRINCIPAL 2024**

**SÉANCE DU JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT ET UN DÉCEMBRE à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENT-E-S :** Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Michèle PALLARÈS, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

**ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :** Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN  
Andrée DAMOUR à Michèle PALLARÈS  
Maguelone CHAREYRE à Yves GRAS  
Nathalie LALLOUETTE à Stéphanie PIERRON  
Cédric BONATO à Joachim RAMS

**ABSENTS NON-REPRESENTÉS :** Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Michèle PALLARÈS

**Rapporteur :** Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget habituellement avant le 15 avril et, l'année de renouvellement des conseils municipaux, avant le 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité permet d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant par ailleurs que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le Budget Primitif 2024 de la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal, conformément à la réglementation en vigueur :

- une ouverture anticipée de crédits d'investissement à hauteur de : 1 016 931,25 €

2023 y compris DM délibérante au titre  
de l'Article L 1612-1  
du CGCT

### Crédits votés par chapitre

20- Immobilisations corporelles	202 - Frais études, élaboration doc d'urbanisme	760,00 €	190,00 €
	2031 - Frais d'études	161 385,00 €	40 346,25 €
21 - Immobilisations corporelles	2111 - Terrains nus	10 000,00 €	2 500,00 €
	2128 - Autres agencements et aménagements	20 000,00 €	5 000,00 €
	21311 - Constructions bâtiments administratifs	35 000,00 €	8 750,00 €
	21312 - Constructions bâtiments scolaires	5 504,00 €	1 376,00 €
	21314 - Constructions bâtiments culturels et sportifs	116 741,00 €	29 185,25 €
	21318 - Constructions autres bâtiments publics	63 678,00 €	15 919,50 €
	2152 - Installations de voirie	534 029,00 €	133 507,25 €
	21538 - Autres réseaux	81 329,00 €	20 332,25 €
	215731 - Matériel roulant	10 000,00 €	2 500,00 €
	215738 - Autre matériel et outillage de voirie	17 800,00 €	4 450,00 €
	21828 - Autres matériels de transport	73 220,00 €	18 305,00 €
	21831 - Matériel informatique scolaire	8 829,00 €	2 207,25 €
	21838 - Autre matériel informatique	45 000,00 €	11 250,00 €
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	28 040,00 €	7 010,00 €
	2185 - Matériel de téléphonie	26 840,00 €	6 710,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	87 662,00 €	21 915,50 €	

### Crédits votés par opération

200 - Révision PLU	202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	56 380,00 €	14 095,00 €
49 - Eglise	2316 - Restauration des biens historiques et culturels	1 040 000,00 €	260 000,00 €
61 - Cimetière	2116 - Cimetière	318 094,00 €	79 523,50 €
83 - Mas d'Avon	2031 - Frais d'études	59 520,00 €	14 880,00 €
84 - Eclairage public	21538 - Autres réseaux	162 222,00 €	40 555,50 €
90 - Maison France Services	21318 - Constructions autres bâtiments publics	228 000,00 €	57 000,00 €
91 - Salle Oustaou	21318 - Constructions autres bâtiments publics	36 512,00 €	9 128,00 €
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00 €	3 750,00 €
92 - Etang de la Murette	2031 - Frais d'études	45 180,00 €	11 295,00 €
93 - Caisse d'épargne	21318 - Constructions autres bâtiments publics	781 000,00 €	195 250,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 067 725,00 €</b>	<b>1 016 931,25 €</b>

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide une ouverture anticipée de crédits d'investissement à hauteur de : 1 016 931,25 € telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le **25 JAN. 2024**

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN



**Résultats du vote :**

Délibération 2023-86	DF - OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024	Pour :	<b>25</b>	Unanimité
		Contre :	<b>0</b>	Néant
		Abstention :	<b>0</b>	Néant

**Marielle NEPOTY ne participe ni au débat ni au vote**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication



Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le



ID : 030-213000037-20240125-DCM202386-DE

10/10/2024

10/10/2024